

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 83-1527/PRE/J portant création d'un office de notaire.

n° 83-1527/PRE/J

Ministère

Ministère de la justice et des affaires musulmanes

Date de publication

16 novembre 1983

Numéro JO

n° 7 du 31/12/1983

Date du numéro

31 décembre 1983

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR 77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PR en date du 05 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement de la République

VU la délibération n°315/7 du 04 janvier 1973 portant statut du notariat

VU l'avis favorable donné par l'Assemblée générale des Magistrats le 26 octobre 1983. SUR proposition du ministre de la Justice et des Affaires musulmanes

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 novembre 1983.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

- Il est créé un quatrième office de notaire à la résidence de Djibouti.

Article 2

- Le présent arrêté sera applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au Journal Officiel de la République.